



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2021 : + 2,8%

Janvier : +0,3%

Février : +0,8%

Mars : +1,4%

Avril : +0,4%

Mai : +0,7 %

Juin : + 0,7%

Juillet : +0,3%

Aout : + 0,5 %

+5,9% sur un an

Evolution des pensions :

+ 1,1% en janvier 2022

+ 4% au 1er juillet 2022

Indemnité Inflation

100€ versée aux Retraités ayant une pension inférieure à 2000€ nets mensuels, en février.

Forfait Patient Urgence

19€61 non pris en charge par la CPRP mais par vos mutuelles

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Edito : Les jours meilleurs ...

Comment ça ? Vous n'étiez pas au courant ? Il va falloir faire des économies sur l'électricité ! A longueur de médias, on nous bassine sur les éclairages à éteindre, le chauffage que l'on doit limiter à 19°, le temps qu'il faut rester sous la douche... Francement, il y a de quoi disjoncter ! Les retraités, depuis leur départ à la retraite, savent ce que c'est qu'une baisse de revenus et s'ils économisent sur l'électricité, c'est bien parce qu'il est de plus en plus difficile de payer ses factures !

L'inflation : voilà aujourd'hui l'arme (ou le prétexte, ce qui revient au même) du capitalisme pour faire baisser le niveau de vie des salariés. Car ne nous trompons pas. Il n'y a pas d'égalité face à l'inflation. Ce sont les salariés, les chômeurs, les retraités qui sont en première ligne. Les hausses des prix de l'alimentation touchent ceux dont la part de l'alimentation est la plus importante dans le budget. Et ce n'est pas un hasard si ce sont les pâtes, par exemple, qui ont une forte augmentation : + 20 à 30 % en un an. Et, les pâtes de Lidl, pas les pâtes fraîches chez Fauchon ! Ce sont les biens de première nécessité qui augmentent, pas les montres Rolex. Voilà pourquoi il est nécessaire, il est vital de revendiquer des augmentations de salaires et de retraites. Il est même vital aujourd'hui de revenir à l'indexation des salaires et retraites sur les prix, supprimée par le gouvernement Mauroy en 1982, imposer l'échelle mobile des salaires et retraites.

Oui, c'est le moment de la rentrée sociale, c'est le moment d'astiquer les chaussures « spéciales manifs » !

Encore une raison pour vous motiver ? Une petite phrase : un conseiller de Natixis dans les Echos : » *Pour faire baisser l'inflation, il faut plus de chômage et moins de croissance* ». Une preuve de plus que les rêves des possédants, des financiers, c'est de faire baisser le niveau de vie des salariés et des retraités . Alors, ne nous laissons pas endormir par de longues palabres, ne nous laissons pas faire ! Les jours meilleurs seront ce que nous en ferons !



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Un pouvoir d'achat toujours en baisse !

Le gouvernement, relayé par un battage médiatique, présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

La précédente revalorisation de 1,1 %, en application de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale, était censée compenser l'inflation jusqu'au 31 octobre 2021. Depuis cette date, en 9 mois, les prix se sont envolés, bien plus que les 4 % de revalorisation au 1^{er} juillet.

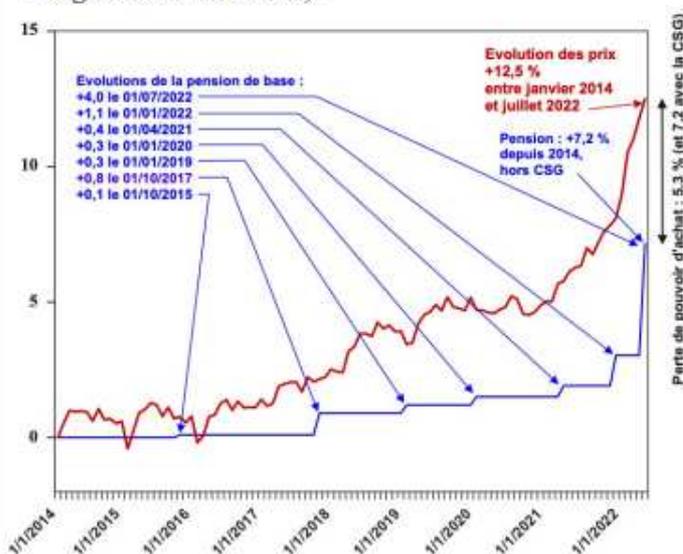
Et, pour la majorité des retraités et retraitées qui dépendent du privé, leur complémentaire Agirc-Arrco n'a pas bougé alors qu'elle représente environ un tiers des revenus. Les retraités polypensionnés de la Fonction publique sont eux aussi concernés. Malgré les demandes des organisations syndicales, le Medef bloque et refuse toute négociation avant la date habituelle du 1^{er} novembre. Pendant ce temps-là, les prix des produits et services de première nécessité s'envolent...

Cette perte pour l'année 2022 s'ajoute à toutes les précédentes.

Une personne en retraite en 2014, année du début d'une période de gels fréquents de la pension, a perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension, et même 3,5 mois si elle a subi l'augmentation de 25 % de sa CSG !

La perte s'est accélérée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence en mai 2017. Pour une inflation de 10,3 %, les pensions de base n'ont augmenté que de 7 % et le revenu que de 5,2 % en tenant compte de la CSG, soit 1 % par an !

Ce graphique montre une évolution des prix (en rouge) bien supérieure à celle des pensions (en bleu), souvent gelées ou minorée. La perte s'élève à 5,3 % (7,2 % en tenant compte de l'augmentation de la CSG).



Le gouvernement est bien loin du compte avec ses 4 %, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les retraité·e·s, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, nos 9 organisations de retraités et retraitées CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & Solidaires, LSR revendiquent l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC.

Comité Confédéral National FO

(21 et 22 septembre 2022)

Extraits de la résolution adoptée

« ... réaffirme d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical et son attachement permanent à la Charte d'Amiens

« Le CCN condamne toutes les guerres et économies de guerre ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs, des femmes et des hommes, dans le monde et notamment en Ukraine. Le CCN FO réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs en affirmant son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice sociale ...

Salaires, minima sociaux et pouvoir d'achat

« L'inflation atteint des niveaux records et impacte tous les ménages dans leurs dépenses pour se nourrir, se loger, se déplacer, etc. Le coût des énergies ne cesse de flamber comme l'ensemble des matières premières ou transformées qui agissent sur l'augmentation des prix. Dans le même temps, les profits de plusieurs entreprises flambent ...

« Pour le CCN, la réponse prioritaire est l'augmentation des salaires, du SMIC, de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives comme de celle des fonctionnaires, des traitements, des pensions, des retraites, des allocations, des minima sociaux des bourses étudiantes.

« Compte tenu de l'évolution actuelle du coût de la vie, le CCN revendique le retour au mécanisme d'échelle mobile des salaires. ... Le CCN dénonce les exonérations fiscales et sociales de toutes « les primes dites de pouvoir d'achat

« Enfin, le CCN réaffirme que toutes les aides publiques aux entreprises, directes ou indirectes, doivent être conditionnées au maintien de l'emploi et des salaires, aux investissements, aux relocalisations ou encore à l'interdiction de licenciements.

« En outre, le CCN revendique une vraie répartition des richesses notamment par une taxation des profits et une réforme fiscale.

Assurance chômage

« Le CCN s'oppose à toute réforme nouvelle de l'assurance chômage visant à réduire les droits des demandeurs d'emploi

« Pour le CCN, la faculté d'augmenter les recrutements passe par l'amélioration de l'attractivité des emplois sur le plan des salaires et des conditions de travail, mais aussi par une formation professionnelle de qualité ...

Retraites

« La confédération réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale, reposant sur la solidarité intergénérationnelle et aux régimes de retraite par répartition.

« Pour le CCN il est urgent que les pensions de retraite soient alignées sur l'augmentation du

salaire moyen.

« Le CCN s'opposera fermement à une énième réforme des retraites qui pourrait être engagée rapidement ...

« Le CCN appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite

Elections (Fonction publique, Logement, CSE...)

« Le CCN revendique des services publics forts dotés de moyens humains et matériels nécessaires, pour garantir la cohésion sociale et lutter contre les inégalités.

« Le CCN condamne les mises à mal du pacte républicain et les dégradations régulières des conditions de travail des agents de la Fonction publique ...

« Le CCN rappelle également son attachement aux statuts des personnels des entreprises publiques, garants du service public.

« Pour toutes ces raisons, FO est pleinement engagée dans la campagne des élections de la Fonction publique, pour agir dans la défense des intérêts des agents qui y travaillent. ...

« Le CCN rappelle sa revendication d'abrogation des ordonnances Macron et de toutes les lois remettant en cause les libertés syndicales. Le CCN revendique le retour des CHSCT et de ses prérogatives ainsi que la libre désignation des délégués syndicaux

Mobilisations

« Le CCN apporte son soutien à tous les syndicats et les militants FO qui agissent et se mobilisent au quotidien pour défendre leurs conditions de travail et de salaires, y compris par la grève. Le CCN se félicite des prises de position intersyndicales pour l'augmentation des salaires, contre la nouvelle réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.

« Il mandate le bureau confédéral pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes.
« Afin de préparer le rapport de force et la grève, le CCN propose à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés.

Scandaleuse « concurrence » sur la fourniture d'électricité !

*(Extraits d'une contribution de Michel De Sadeleer coordinateur de l'Union fédérale des retraités de la Fédération Nationale Energie et Mines FO
membre du BN de l'UCR)*

L' « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (1) » permet à tous les concurrents privés d'EDF de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans les conditions fixées par l'Etat. Le prix ainsi fixé est actuellement de 42 € (2) le MWh (mégawatt/heure).

Son volume global avait été fixé le 11/7/2011 à 100 TWh /an(3).
Le 13 janvier 2022, en pleine flambée des cours de l'énergie, le gouvernement a annoncé, sans tenir compte de l'avis du PDG d'EDF, le relèvement de ce plafond de 100 à 120 TWh/an - plus 20 % - avec une hausse pour ces 20 TWh supplémentaires de, seulement, 42 à 46,2 €.

Ces 120 TWh représentent environ 1/3 de la production nucléaire française.

Ainsi les entreprises fournisseurs privés d'électricité - concurrents d'EDF - utilisent, sans aucun investissement, les outils de productions d'EDF.

En même temps l'opérateur historique est obligé de leur vendre le Méga-watt/heure en dessous du prix du marché.

Rappelons que cet ARENH avait été institué pour que les concurrents profitent de ces 15 ans « d'ouverture à la concurrence » pour construire leurs propres moyens de production ! (à 2 ans du terme très peu de moyens de production ont été mise en place).

Avec ces mesures brutales du gouvernement, EDF - ayant déjà vendu sa production 2022- n'a eu d'autre choix que d'acheter ces 20 TWh au prix du marché de gros, soit environ 300 € le Méga/WH en avril 2022 et 461 euros le MWh au 14/9/2022 pour les leur céder au prix bradé de 46,2 € le Méga/WH !

Les entreprises d'électricité privées (4) ont ainsi profité de ces bas tarifs, pour fixer leur propre prix de vente et attirer les clients.

Avec la crise énergétique, après avoir vendu leur quota de MWh pas cher, elles sont aujourd'hui obligées, pour assurer la continuité de service de leurs clients, de se fournir

1/ La mise en place de l'ARENH résulte de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7/12/2010.

2/ Ce prix est bloqué depuis 2012, sachant qu'en parallèle les investissements nécessaires à la maintenance des centrales nucléaires augmentent.

3/ 1 Téra wathheure = 1 million de Méga/Watt/heure.

4/ La majorité d'entre elles ne disposent que d'agences avec des téléphones et des démarcheurs ; certains vendent aussi de l'alimentation

sur le marché de gros européen où les prix flambent. D'où le « coup de main » gouvernemental

Pour autant, certains ont augmenté jusqu'à 3 fois leurs factures, d'autres ont mis la clé sous la porte sans crier gare laissant beaucoup d'utilisateurs dans l'embarras, voir dans la précarité.

Qui plus est, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) indépendante, examine en ce moment les pratiques de certains fournisseurs qui auraient gonflé leur nombre de clients pour obtenir plus de MWh à 42 ou 46,2 € et les revendre 10 fois plus cher !

Rappel :

Les augmentations de l'énergie électrique sont réglementées pour EDF, qui ne peut pas suivre les fluctuations des prix du marché.

La loi NONE, permet à ceux qui avaient quitté EDF pour des fournisseurs privés de revenir et profiter du TRV (Tarif Régulé de Vente), lequel demeure sous la responsabilité des pouvoirs publics.



Mme Borne a annoncé le 14 septembre, « une limitation de l'augmentation »(!) du prix de l'électricité de 15 % le 1er février 2023, déclarant que le « bouclier tarifaire coûtait cher aux finances publiques » ...

Question : à combien chiffre-t-elle le manque à gagner pour l'entreprise publique - gravement mise en difficultés - des exorbitants cadeaux ainsi accordés aux entreprises privées et à leurs actionnaires ?



Congrès Confédéral du 29 mai au 3 juin 2022

C'est près de 3000 délégués qui étaient présents au XXVème Congrès de la CGT-FO

Dès l'ouverture du congrès, le Secrétaire Général sortant Yves VEYRIER qui comme il avait annoncé précédemment il ne sera pas candidat à sa succession.

Le Secrétaire Général devait développer le rapport d'activité en insistant sur plusieurs points :

- Action syndicale indépendante
- La condition des travailleurs essence de l'action syndicale : le salaire
- -Pouvoir d'achat : Smic, négociations salariales dans les entreprises, point d'indice des fonctionnaires.
- Dialogue social et conventions collectives
- Retraites : notre opposition victorieuse en rappelant l'initiative de FO dans l'organisation de la 1ère manifestation et les grèves et manifestations qui s'en sont suivies.



Plus nombreux, plus forts libres et indépendants pour la justice sociale

A la suite de son intervention, 216 camarades, ont demandé à prendre la parole ce qui a pris 2 jours et demi de débat. Pour ma part j'ai noté un certain consensus général autour des positions de la confédération le recul éventuel de l'âge de la retraite à 65 ans coalisant l'ensemble des militants avec le pouvoir d'achat;

Réponse de Yves VEYRIER :

- Refus absolu du prolongement de la durée d'activité à 65 ans pour bénéficier d'une retraite complète **SUR CE POINT** il ne peut y avoir de compromis FO prendra ses responsabilités si nécessaire par la grève (rappelant au passage que la grève ne pourrait se faire par procuration aux Cheminots ou des Agents de la RATP sic!) C'est en effet tous ensemble que nous pouvons faire reculer le pouvoir.
- Il insista encore sur la baisse du pouvoir d'achat et l'urgence de l'augmentation des salaires et retraites.
- La transition numérique ne doit pas se faire en laissant au bord du chemin ceux qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies



- Concernant le fonctionnement de notre confédération, il ressort que malgré la crise de la Covid (qui a vu un certain nombre d'adhérents qui n'ont pas réglé leurs cotisations syndicales en 2019) l'année 2020/2021 a vu nos effectifs remonter et sur le plan financier la trésorerie confédérale ne soulève pas d'inquiétudes particulières.

A la suite de son intervention, le rapport d'activités ainsi que le rapport financier furent adoptés à la quasi unanimité des délégués au congrès. La résolution générale qui vous a été transmise reprend les différents points de revendication de notre Confédération CGT-FO

A la suite du congrès le Comité Confédéral National devait élire une équipe confédérale en partie renouvelée avec à sa tête un nouveau secrétaire général : Frédéric Souillot ((secrétaire confédéral sortant issu de la métallurgie)

André MONS

Les nôtres

Nous saluons la mémoire de notre camarade **Serge Soulayres** décédé fin juillet.

Ouvrier qualifié à l'entretien du Matériel de Paris Ourcq, Serge fut élu secrétaire du syndicat FO d'Ourcq le 24 juin 1984.

Il fut élu responsable de la section technique régionale Matériel de Paris Est, puis Secrétaire régional de cette région - et membre du Bureau Fédéral - de 1998 à sa retraite.



Merci à Maurice Lepoint d'avoir représenté notre section fédérale à ses obsèques.

Agenda militant

Mercredi 12 octobre : Bureau fédéral extraordinaire (listes électorales)

Jeudi 13 octobre : Bureau national de l'UCR

Mercredi et jeudi 9 et 10 novembre : Bureau fédéral ordinaire

Mardi 15 novembre : Assemblée générale de la section retraités de Strasbourg

Jeudi 24 et vendredi 25 novembre : Comité exécutif de l'UCR

Du jeudi 17 au jeudi 24 novembre : élections professionnelles à la SNCF (vote électronique)

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre : Bureau fédéral extraordinaire (bilan des élections)

Jeudi 8 décembre : Conseil national de la Fédération

Mercredi 14 décembre : Bureau national de l'UCR

Jeudi 15 décembre : Bureau national de la section fédérale des retraités

La sortie nationale 2023 aura lieu les 4 et 5 avril 2023
à Bordeaux

Un peu d'histoire : La dure grève de décembre 1986 et janvier 1987 (1ère partie)

Les chemins de fer connaissent l'un des mouvements les plus durs et les plus longs de leur histoire du 18 décembre 1986 au 15 janvier 1987.

Les causes :

Depuis l'automne 1985 on assiste à une nette dégradation du climat social et on voit poindre une colère sourde parmi le personnel... Les ingrédients d'une explosion sociale s'accumulent, les uns après les autres. Le gouvernement et la direction de la SNCF ne voient rien, ne veulent rien voir malgré les avertissements des organisations syndicales, et plus particulièrement Force ouvrière, sa Confédération en tête.

Une fois l'apurement de l'accord salarial de 1985 achevé, la Fédération des cheminots FO a adressé, le **27 février 1986**, un courrier demandant au directeur général de la SNCF, l'ouverture rapide de négociations sur les salaires de l'année en cours. Le **19 mars** suivant, le directeur général adjoint, chargé des affaires sociales, répond en ces termes « *...que l'incertitude actuelle sur les hypothèses économiques à prendre en compte pour 1986 ne permet pas d'ouvrir valablement ces négociations...* ».

Au cours du **premier semestre 1986**, le dialogue entre les dirigeants de la SNCF et les représentants des salariés se durcit.

Par ailleurs, d'autres rapports et projets circulent et fleurissent depuis plus d'un an, d'autres réformes sont envisagées : réforme de certaines filières, rapport *Jung* sur le fonctionnement des directions régionales, rapport *Vicaire* sur le regroupement des réseaux et de certaines régions, décentralisation de la notation (pour le personnel d'exécution (établissement au lieu de la région), pour celui de la maîtrise (région au lieu du réseau). Enfin, pour les cadres, la notation se ferait au niveau du réseau au lieu de la direction fonctionnelle concernée.

À l'entrée de l'été, les délégations syndicales apprennent incidemment, qu'un projet de réforme du système de rémunération est élaboré par la direction générale. Ce projet ne sera présenté aux organisations syndicales que le 17 septembre 1986 avec un cadre de discussions bien déterminé.

Le 7 août, le ministre des Transports tient des propos qui mettent le feu aux poudres : « *... Les raisons techniques qui légitimaient certains avantages ont disparu. La traction au charbon valait une retraite à cinquante ans. Il n'y a plus d'escarbilles...Je pense qu'il est temps d'ouvrir sur la justification actuelle du régime statutaire de la SNCF à la lumière des conditions actuelles de travail. Il faudrait démontrer qu'il est aussi fatigant nerveusement de conduire des motrices électriques qu'une locomotive à vapeur...* »

La Fédération syndicaliste FO des cheminots publie un communiqué de presse condamnant les propos du ministre. De son côté, André Bergeron, le secrétaire général de la Confédération FO en fait de même sur les ondes de la radio Europe n° 1.

Un appel à une grève nationale est lancé conjointement, le 9 octobre, par les Fédérations FO, CFDT, CFTC, FMC et FGAAC pour le **21 octobre** ; la CGT ayant appelé séparément.

Au cours de la première partie du mois de novembre, des agents de conduite, en dehors de toute attache syndicale, ont appelé cette catégorie de personnel à rejeter le projet de grille salariale. Le processus enclenché d'abord sur la région de Paris Nord, a été étendu, avec l'aide de la CFDT, sur l'ensemble des dépôts.

Le mouvement de décembre/janvier :

Cette grève est précédée par un mouvement des vendeurs et vendeuses SNCF lancé par la CFDT : grève des réservations, en réaction à la décision patronale de leur supprimer une indemnité quand les réservations deviennent obligatoires. Le maintien de la prime de saisie est acquis.

Le mouvement est issu d'une pétition locale appelant la grève le **18 décembre** rédigée par un agent de conduite de la gare du Nord qui recueille rapidement plus de 200 signatures. L'action s'étend le jour même sur l'ensemble du réseau Nord. La pétition est reprise au hasard des rencontres dans les dépôts et reproduit avec les moyens du bord, diffusé puis adopté au cours d'assemblées générales. Les agents de conduite demandent aux différentes organisations syndicales, CFDT, CFTC, CGT, FGAAC, FO, de soutenir leur mouvement. Des coordinations asyndicales animées principalement par des éléments de la CFDT en opposition avec leur confédération se mettent en place, les syndicats ne suivant d'abord le mouvement qu'avec réticence, exemple la CGT puis cherchant à le quitter sur un accord partiel comme la CFDT. Force ouvrière réclame immédiatement des discussions sur ce sujet mais la direction ne veut rien entendre.

Le 19, les dépôts de Paris-Sud-Est, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse se mettent en grève. Le 20 au matin, 70 dépôts sur 94 sont en grève ; le soir, il y en a 93. Début janvier 1987, 90 des 94 dépôts ferroviaires sont en grève. Quelque 90% du personnel roulant et 70% des sédentaires cessent le travail. Des usagers bloqués loin de chez eux sont même logés par la SNCF dans des trains restés à quai.

Harcelée par FO, la direction accepte finalement, le dimanche 21 décembre, la tenue d'une réunion le lendemain.

Ouvertes à 18 heures le lundi 22 décembre, les négociations se terminent le 23 à 3 heures du matin sur d'ultimes propositions salariales de la direction qui refuse toujours d'abandonner son projet de grille salariale. Finalement trois fédérations de cheminots ont signé ce texte le 22 décembre : la CFTC, la FMC et la FGAAC. Ainsi, Force Ouvrière ne signe donc pas le compromis salarial.

Le mercredi 24, dans l'après-midi, une délégation de la Fédération FO des cheminots demande à être reçue, une nouvelle fois, par la direction pour lui demander de retirer son projet de grille salariale ; la grève gagne l'ensemble des dépôts du pays. André Bergeron, le secrétaire général de la CGT-FO, demande au gouvernement et aux dirigeants de la SNCF le retrait de la grille salariale.

La suite dans notre prochaine Lettre

SOURCES : Force ouvrière chez les cheminots, tome 3 : De 1970 à la fin des années 1980— Wikipédia.

Louis Botella et Jean-Louis Ponnvoy